



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité
le 1er Juillet 2024.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240701-SAAD_2024_06-AR



Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental
Direction de l'Autonomie
Pôle Personnes Agées
Réf. : DA-PPA-SAAD-2024-06

Les Landes, le Département

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES

VU la loi n°2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

VU la convention du 27 Décembre 2017 concernant le versement de l'APA à domicile sous forme de dotation globale signée entre le Président du Conseil départemental des Landes et le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Grands Lacs, sis Espace Brémontier, BP 28, 40160 PARENTIS EN BORN.

Vu l'arrêté du 15 décembre 2023 fixant le montant de la dotation globale APA,

ARRETE

ARTICLE 1: Le montant de la régularisation de la dotation globale APA au titre de l'année 2023 pour le CIAS des GRANDS LACS s'élève à 7 241 €.

ARTICLE 2: Cette somme sera mandatée en une seule fois et fera l'objet d'un mandatement exceptionnel.

ARTICLE 3 : Un délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision auprès du tribunal inter-régional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité. Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur général adjoint en charge des Solidarités, Madame la Payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont de Marsan, le 28 JUIN 2024

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41
Mél. : personnes.agees@landes.fr